Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	40-3820-4	**Numéro de version:**	6.01
Date de révision:	06/06/2025	**Annule et remplace la version du :**	11/03/2025

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M 33038, 33039, 33040 One Step Finish

Numéros d'identification de produit

UU-0100-6541-3	UU-0114-4127-4
7100193753	7100255510

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.
La classification d'aspiration n'est pas requise sur l'étiquette en raison de la viscosité du produit.

CLASSIFICATION:
Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE
Ne s'applique pas.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH210	La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.
EUH208	Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one. | Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Information requise selon le Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides :
Contient un produit biocide (conservateur): C(M)IT/MIT (3:1).

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	60 - 70	Substance non classée comme dangereuse
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	10 - 20	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	(N° CE) 926-141-6 (N° REACH) 01-2119456620-43	10 - 20	Tox.aspiration 1, H304 EUH066
Huile minérale blanche (pétrole)	(N° CAS) 8042-47-5 (N° CE) 232-455-8 (N° REACH) 01-2119487078-27	< 3	Tox.aspiration 1, H304
Alcools, C16-18 et C18 insaturés	(N° CAS) 68002-94-8 (N° CE) 268-106-1	< 1,5	Substance non classée comme dangereuse
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	(N° CAS) 102-71-6 (N° CE) 203-049-8	< 1,5	Substance non classée comme dangereuse
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9	< 0,03	Tox. aigüe 2, H330(LC50 = 0.21 mg/l Valeurs ETA selon l'annexe VI) Tox. aigüe 4, H302(LD50 = 450 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI)

			Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	< 0,0015	EUH071 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 Nota B,B Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 2, H310

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9	(C >= 0.036%) Sens. de la peau 1A, H317
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 911-418-6	(C >= 0.6%) Corr. cutanée 1C, H314 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 0.6%) Lésions oculaires 1, H318 (0.06% =< C < 0.6%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.0015%) Sens. de la peau 1A, H317

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Aucun besoin de premiers soins n'est prévu. Si des symptômes se développent, emmenez la personne affectée à l'air frais. Obtenez des soins médicaux.

Contact avec la peau:
Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter l'inhalation des poussières émises lors des opérations de découpe, sablage ou meulage. Tenir hors de portée des

enfants. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Pas conditions de stockage particulières

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m3	

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:
Aucun requis.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:
Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide .
Aspect physique spécifique::	Emulsion .
Couleur	Violet
Odeur	Pas de données de tests disponibles.
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Pas de données de tests disponibles.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	*Pas de données de tests disponibles.*
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	7,5 - 9 [*Conditions:@* 25C (+/- 1 C)]
Viscosité cinématique	18 182 - 63 636 mm²/s
Hydrosolubilité	*Pas de données de tests disponibles.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1,05 - 1,1 g/cm3 [*Conditions:@* 25C (+/- 1 C)]
Densité relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils *Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation: *Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:
Stable. .

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. .

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
L'exposition par inhalation est sans effet sur la santé.

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation - Poussières/ Brouillards	Rat	LC50 > 2,3 mg/l

	(4 heures)		
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rat	LD50 9 000 mg/kg
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,21 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Rat	LD50 450 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Cutané	Lapin	LD50 87 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,171 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	LD50 40 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Moyennement irritant
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Aucune irritation significative
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Lapin	Irritation minimale.
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Aucune irritation significative
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Moyennement irritant
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Lapin	Moyennement irritant
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Lapin	Corrosif
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Non-classifié
Huile minérale blanche (pétrole)	Cochon d'Inde	Non-classifié
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Humain	Non-classifié
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Homme et animal	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	In vitro	Non mutagène
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	In vitro	Non mutagène
Huile minérale blanche (pétrole)	In vitro	Non mutagène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	In vitro	Non mutagène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	In vivo	Non mutagène
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	In vivo	Non mutagène
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	In vivo	Non mutagène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Huile minérale blanche (pétrole)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Huile minérale blanche (pétrole)	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/jour	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL	Pendant la

		développement		4 350 mg/kg/jour	grossesse
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 1 125 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 112 mg/kg/jour	2 génération
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 112 mg/kg/jour	2 génération
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 112 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1,5 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes,	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 100 mg/kg/jour	13 semaines

cycliques, < 2% aromatiques						
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	système hématopoïétique | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 381 mg/kg/jour	90 jours
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Foie | système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 336 mg/kg/jour	90 jours
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 4 000 mg/kg/jour	13 semaines
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	24 semaines
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Foie | système hématopoïétique | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 322 mg/kg/jour	90 jours
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	Ingestion	Coeur | Système endocrine | Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Risque d'aspiration
Huile minérale blanche (pétrole)	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	N/A	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>100 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	1 000 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EL50	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LL50	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEL	>100 mg/l
Alcools, C16-18 et C18 insaturés	68002-94-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	70 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	11 800 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	512 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	609,98 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	26 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	16 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,11 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	1,6 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	16,7 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,9 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,0403 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	12,8 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Colin de Virginie	Expérimental	14 jours	LD50	617 mg par kg de poids corporel
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Chou	Expérimental	14 jours	EC50	200 mg/kg (poids sec)

1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>410,6 mg/kg (poids sec)
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	>811,5 mg/kg (poids sec)
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	0,91 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	5,7 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Copepod	Expérimental	48 heures	EC50	0,007 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC50	0,0199 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,027 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,19 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	0,3 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,099 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Diatomée	Expérimental	48 heures	NOEC	0,00049 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-	55965-84-9	Vairon de Fathead	Expérimental	36 jours	NOEL	0,02 mg/l

isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)						
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,004 mg/l
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,004 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	69 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Alcools, C16-18 et C18 insaturés	68002-94-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	87 %BOD/ThOD	OCDE 301D
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation	19 jours	Déplétion du carbone organique	96 % Suppression de carbone organique dissous COD	similaire au test OCDE 301E
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	34 jours	Déplétion du carbone organique	17 % Suppression de carbone organique dissous COD	Essai OCDE 302A - Méthode SCAS modifiée
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation	21 jours	Déplétion du carbone organique	80 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 303A - Essai de simulation traitement aérobie
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Biodégradation		Période demivie (t 1/2)	4 heures (t 1/2)	
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce	55965-84-9	Composant analogue Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	62 % Evolution de CO2/Evolution	OCDE 301B - Mod. CO2

247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)					de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	> 60 jours (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Alcools, C16-18 et C18 insaturés	68002-94-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<3.9	simlaire à l'OECD 305
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	6.62	simlaire à l'OECD 305
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.45	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	54	OECD305-Bioconcentration
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.4	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	2634-33-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	9,33 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no ce	55965-84-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots

220-239-6] (3:1)					

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les contenants vides et propres peut être disposé comme des déchets non-dangereux. Consultez votre réglementation spécifique et les fournisseurs de services afin de déterminer les options disponibles et les exigences.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
070104* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Ne s'applique pas.	Non applicable.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Température critique	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Email - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr